

**COMITÉ D'ENTREPRISE DE BURY-ROSAIRE**  
**Compte-rendu de la réunion du**  
**13 octobre 2014 – 16h à Bury**

**Membres présents :**

Présidente par délégation : Marie Annick BENOIT.

**Élus titulaires :**

Elus titulaires : Slimane BOUNEKHLA, Geneviève MALIDIN (secrétaire),  
Nathalie MASSELINE, Sylviane MENASCE.

**Invités :**

Patrice FOURNET

**Absente :**

Elue suppléante : Amélia CHIRCA.

.....

- 1) Après consultation du CHSCT, proposition de mise à jour du règlement intérieur ASBR.
- 2) Deuxième réunion concernant le plan de formation des personnels ASBR 2015.
- 3) Bilan taxe d'apprentissage.
- 4) Présentation de la mise à jour du tableau du plan de formation des enseignants.

.....

### **1- Après consultation du CHSCT, proposition de mise à jour du règlement intérieur ASBR.**

Le règlement intérieur des sites Bury-Rosaire a été légèrement modifié. Une ligne a été ajoutée aux consignes de sécurité, article 2 points 6 et 7. Elle concerne d'une part la mise en place d'une vigilance orange et rouge dans les parcs des deux sites et d'autre part la mise en application du Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) destiné à assurer la sécurité des élèves et des personnels, en attendant les secours extérieurs, face à une situation de crise liée à la survenue d'un accident majeur.

Mme Guillou, médecin du travail, a proposé une modification de l'article 7 concernant les boissons alcoolisées. Le chef d'établissement, selon l'article 7, était en mesure, jusqu'à présent, d'imposer l'éthylotest au personnel qui, au regard de son taux d'alcoolémie, pouvait présenter une menace pour soi-même ou pour son entourage. En raison de la notion de confidentialité liée aux résultats de l'éthylotest a été ajouté : « l'éthylotest sera pris en charge à l'infirmerie ».

La mise à jour du règlement intérieur est adoptée à l'unanimité.

### **2- Deuxième réunion concernant le plan de formation des personnels ASBR 2015.**

Madame Benoit distribue un document recto-verso, l'un retraçant le plan de formation 2014, l'autre, provisoire, projetant celui de 2015.

Sur le plan de formation 2014 ont été listées les différentes formations qui ont pu avoir lieu. Certaines ont dû être annulées faute de participants, d'autres font suite à une formation entamée en 2013 ou bien encore s'inscrivent dans une formation annuelle tel le « secourisme recyclage » que l'employeur doit mettre en œuvre (code du travail, Art. L4121). Il est à distinguer du « secourisme de base » où s'inscrivent soit de nouveaux salariés ou des salariés attirés par cette formation.

Rendez-vous est pris avec l'AFAREC pour travailler sur l'écriture du projet d'établissement pour 2015.

Madame Benoit tient à préciser : Quatre séances sont tenues pour élaborer le plan de formation, élaboration préparée de concert avec la commission Formation. Une liste complémentaire sera présentée en novembre. Constat est fait de moins de demandes de la part des salariés que l'année dernière. La Commission Formation est chargée d'aller au devant des salariés, de les informer, voire de les inciter à s'inscrire à des formations suivant leurs besoins.

M. Fournet informe : les EAAD ont commencé. Les formations en interne sont toujours très demandées. Scolarest de son côté va se charger de la formation concernant les nouveaux logiciels concernant la restauration. Madame Benoit propose, pour une mise à jour, d'envoyer tous les ans en formation les salariés travaillant sur le logiciel Aplon, notamment sur la partie Scolinfo.

Une partie du budget « Formation » de l'établissement est gérée par des fonds OPCALIA, une autre partie est gérée en direct. En outre, au budget ASBR, a été ajoutée une ligne « Formation ». Les fonds supplémentaires que l'ASBR alloue à la formation ont permis ainsi de doubler le budget. 3000 euros restent encore disponibles, qui vont permettre d'envoyer en formation certains salariés pour l'instant en attente.

### **3- Présentation de la mise à jour du tableau du plan de formation des enseignants.**

Le tableau du plan de formations comporte cette fois l'ordre établi au cours de la séance du jeudi 25 septembre.

#### **4- Bilan de la taxe d'apprentissage**

Les sommes, s'étalant de 4 à plus de 20 000 euros, ont été versées en août, voire septembre. Il faudra donc attendre que les comptes soient arrêtés pour en donner les détails.

#### **Madame Benoit remet au trésorier, M. Bounekhla, deux chèques à l'ordre du Comité d'Entreprise :**

15031,21 euros pour le budget de fonctionnement soit 0.2% de la masse salariale, enseignants inclus et 15000 euros pour le budget des affaires sociales et culturelles.

La séance est levée à 16h55

La prochaine séance est prévue le 27 novembre à Bury à 8h30.

Fait en deux exemplaires paginés de 1 à 3.

La secrétaire du CE, **Geneviève Malidin**